

"OUPS ! J'AI VOULU PARTIR EN VACANCES"



Lien vidéo YT : <https://www.youtube.com/watch?v=EvWnQAr462U>

J'ai été fiché à la Banque nationale pour un crédit impayé pendant 3 mois. Combien de temps vais-je rester inscrit dans le volet négatif de la Centrale des Crédits aux Particuliers après avoir remboursé totalement mon crédit ?

- a. 12 mois**
- b. 36 mois**
- c. A vie**

RÉPONSE CORRECTE : 12 MOIS

Vos données restent conservées dans le volet négatif de la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique pendant 12 mois après régularisation de votre situation, c'est-à-dire, après avoir remboursé vos arriérés (mais pas nécessairement la totalité du crédit).

La Centrale contient des données sur tous les contrats de crédit à la consommation et les crédits hypothécaires en cours, accordés en Belgique. Comment savoir si je suis fiché ?

3 manières différentes pour prendre gratuitement connaissance des données reprises dans cette Centrale :

- En écrivant à la Centrale, en joignant à votre demande une photocopie recto-verso de votre carte d'identité (la réponse vous parviendra quelques jours plus tard).
- En vous présentant à l'un des guichets de la Banque nationale de Belgique (les adresses des guichets sont disponibles sur le site Internet de la Banque nationale de Belgique).
- En passant par le site Internet de la Centrale au moyen d'un lecteur de carte d'identité électronique (pour des explications sur ce mode de consultation, consultez le site Internet www.nbb.be).

Plus d'information sur la Centrale des crédits aux particuliers :

Avant d'accorder un crédit, le prêteur est obligé d'interroger la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique. Cette consultation lui permettra de connaître la solvabilité du candidat emprunteur. Cette banque de données est alimentée par tous les prêteurs qui ont l'obligation, dans les 2 jours ouvrables de la conclusion d'un contrat de crédit, d'en informer la Centrale qui enregistre les informations ainsi communiquées. Cette centrale comporte deux volets : un volet positif et un volet négatif.

Le **volet positif** de la Centrale contient des données sur tous les contrats de crédit à la consommation et les crédits hypothécaires en cours. Le **volet négatif** identifie les personnes qui sont en défaut de paiement pour ces types de crédits. Ce volet reprend les crédits pour lesquels il y a un arriéré de 2 échéances (mensualités) ou d'au moins 20 % du montant total à rembourser. Ces données sont conservées dans le volet négatif pendant 12 mois après la régularisation de la situation, c'est-à-dire après le remboursement du crédit.

Si le crédit est remboursé conformément à ce qui avait été convenu à la signature du contrat (sans retard), les données relatives à ce contrat sont automatiquement effacées 3 mois et 8 jours après la date de fin du contrat. S'il y a remboursement anticipé du crédit ou s'il est mis fin à une ouverture de crédit, les données sont automatiquement effacées dès que le prêteur aura informé la Centrale du remboursement de toutes les sommes qui lui étaient dues en vertu de ce crédit. Le prêteur doit informer la Centrale dans les 2 jours ouvrables suivant le remboursement dans le cas d'un crédit, ou la fin du contrat pour une ouverture de crédit. En revanche, si le crédit n'est pas remboursé, les données de l'emprunteur seront conservées dans le volet positif de la Centrale aussi longtemps qu'elles sont enregistrées dans le volet négatif.